

## CONSTITUTION . SCHEMAS COMPTABLES

1/ création ENTREPRISE INDIVIDUELLE . : 1 SEULE ETAPE ( et une seule écriture)

2	Immobilisations	310 000	
3	Stocks	20 000	
4	Créances	40 000	
5	Trésorerie	800 000	
16	emprunts	20 000	
4	Dettes	50 000	
<b>101</b>	<b>Capital social</b>	<b>11 00 000</b>	

2/ SNC, SARL, SA, SAS SI LIBERATION IMMEDIATE DES APPORTS EN NUMERAIRE.

**500 parts ou actions de 10 euros , libérées immédiatement**

➤ 2 ETAPES : PROMESSES D'APPORT + REALISATION des APPORTS

45611	Associés, compte d'apport en nature	*		
45615	Associés, compte d'apport en numéraire	5000		
1012	<b>CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE</b>		5000	
	<i>Promesses d'apport</i>			
2		*		
3		*		
4		*		
5		*		
16			*	
4			*	
45611	Associés, compte d'apport en nature	*		
	<i>Réalisation des apports en nature ( mini ex 1)</i>			
512	Banque	5000		
45615	Associés, compte d'apport en numéraire		5000	ACTIF
	<i>Libération des apports en numéraire</i>			
1012	CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE	5000		
1013	CAPITAL SOUSCRIT APPELE, VERSE		5000	PASSIF
	<i>Reclassement du capital</i>			
1013	CAPITAL SOUSCRIT APPELE, VERSE	5000		
101	Capital		5000	
	<i>Reclassement du capital</i>			
	<i>Pour solde du compte débité : une fois la <u>totalité</u> du capital libéré</i>			

NB : 1/ l'utilisation des sous -comptes de capital suit toujours le même ordre :

1012 : appelé, non versé, puis 1013 : appelé, versé, puis 101( qd totalement libéré)

2/les apports étant immédiatement libérés, il est possible d'utiliser directement

101 « CAPITAL » dans la promesse d'apport. Dans ce cas : pas de reclassement du capital .

3/ Constitution d'une SNC : utilisation d'un compte par associé : 45615.1 Associé X, apport numéraire

### 3/ SNC, SARL, SA, SAS, si LIBERATION FRACTIONNEE DES APPORTS EN NUMERAIRE .

Constitution SARL :500 parts ou actions de 10 euros , libérées du minimum légal le 1 /1 : 1 /5 SARL

2 possibilités : PCG : 3 ETAPES : PROMESSES D'APPORT+ APPEL + REALISATION DES APPORTS

En pratique : 2 ETAPES : PROMESSES D'APPORTet appel + REALISATION DES APPORTS

Avec : fraction appelée 45615 ( passif 1012)

Et fraction non appelée 109 (passif 1011)

- 3 étapes du PCG . apports en numéraires

1/-----1/1 -----			
45615	Associés, compte d'apport en numéraire	5000	
1011	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	5000	
	<i>Promesses d'apport 500parts*10</i>		
2/-----1/1 -----			
109	Actionnaires, capital souscrit non appelé	4000	FRACTION NON APPELEE
4562	Apporteurs, capital appelé, non versé 500 x 10x1 /5	1000	FRACTION APPELEE
45615	Associés, compte d'apport en numéraire	5000	
	<i>Appel de la fraction à libérer : 1 /5</i>		
-----1/1 -----			
1011	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	1000	
1012	CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE	1000	
	<i>Reclassement du capital :fraction appelée</i>		
3/-----15/1 -----			
512(ou 467.1	Banque ( ou Notaire Maitre ...)	1000	ACTIF
4562	Apporteurs, capital appelé non versé	1000	
	<i>Libération de la fraction appelée</i>		
-----			
1012	CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE	1000	PASSIF
1013	CAPITAL APPELE VERSE	1000	
	<i>Reclassement du capital : fraction appelée, libérée</i>		
-----			
1013	Une fois la totalité du capital libéré :		
101	CAPITAL SOUSCRIT APPELE , VERSE	5000	
	Capital social	5000	
	Reclassement du capital		
	Pour solde du compte débité		
-----			

NB : si libération fractionnée des apports en numéraire, 3 comptes supplémentaires :

- Compte **4562** « apporteurs, capital appelé non versé » est un compte à l'ACTIF d'appel Représentant la créance de la société envers les apporteurs en numéraire
- Compte **109** « Actionnaires, capital souscrit non appelé » ,1<sup>er</sup>compted'ACTIF : fraction non appelée
- Le compte **1011** « CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE » pour la fraction non appelée .  
L'utilisation des sous comptes de capital progresse :  
De 1011 : capital non appelé, à 1012 : capital appelé, non versé, puis 1013 : capital appelé, versé.

- 2 ETAPES : promesses et appel (1/) + réalisation (2/)

1/----- 1/1 -----

45615	-	fraction appelée	1000	
109	-	fraction non appelée	4000	
1011	-			4000
1012	-			1000

*Promesses d'apport et appel de la fraction appelée*

2/----- 15/1 -----

512	Banque ( ou 467. Notaire ...)	1000		
45615	-		1000	ACTIF

*Libération de la fraction appelée*

-----

1012	-	1000		
1013	-		1000	PASSIF

*Reclassement du capital : fraction libérée*

-----

- **ECRITURES D'APPELS ULTERIEURS: 2 écritures**

- **Suite Mini ex 2 : Appel de 3/5 VN le 1/7, date limite de libération le 31/7 2écritures : une à l'actif ; une au passif :le non appelé devient appelé pour 500 parts**

-----date d'appel ultérieur :1/7-----

4562	Apporteurs, capital appelé non versé	fraction appelée :3000		
109	actionnaires, capital souscrit non appelé	fraction appelée :3000		
	<i>Appel de la fraction appelée : 500 parts x (3/5 x 10)</i>			
	----- d° -----			
1011	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	fraction appelée :3000		
1012	CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE	fraction appelée :3000		

*Reclassement du capital*

-----

- **31/7 :Libération de la fraction appelée : 2 écritures : une à l'actif, une au passif :**

----- date limite de libération 31/7-----

1/ à l'actif : 512 banque 3000 ACTIF

4562 « apporteurs, capital appelé non versé 3000  
Libération de la fraction appelée

-----

2/ au passif :

-----d°-----

1012	CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE	3000		
1013	CAPITAL APPELE VERSE		3000	PASSIF

*Reclassement du capital*

-----

- Puis 1013 à 101 une fois la totalité du capital libéré .pas le cas ici : il reste 1/5 à verser .